

## Avis technique – Procédure Simplifiée

### Recyclabilité d'un sachet zippé



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	<b>GENERALITES</b>	
	Demandeur	BREGER CENTRE (GROUPE BRODART PACKAGING)
	Date de la demande	Juin 2020
	Dénomination	Sachet passe-partout
	Marché	Agro-Alimentaire
	Type de produit emballé	Aliment
	<b>DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE</b>	
	Forme	Sachet
	Contenance	60gr / 125 gr / 250 gr / 500 gr / 1Kg
	Masse vide	Entre 5,77 gr et 21,43 gr
	<b>ELEMENTS CONSTITUANTS</b>	
	Corps de l'emballage	Papier-Carton et Plastique (PE et EVOH)
	Système de fermeture	Plastique PE
	Type d'encre/vernis	-
	Type de colle	Mono-composante sans solvant
	<b>COMPOSITION DE L'EMBALLAGE</b>	
	Papier-carton	Entre 55,98% et 58,80%
	Plastique	Entre 38,68% et 41,59%
	Aluminium	0%
	Acier	0%
Autre (colle)	Entre 2,43% et 2,52%	
⇒ <i>Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité</i>		
<b>AVIS REFERENTS</b>		
Avis Technique n° 136		

#### PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

## EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	EMBALLAGE		
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Faible		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	∅		

\* en condition minimale d'utilisation \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

∅ Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

> Impact environnemental

## CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis technique cités en référence, l'emballage se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03 A référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages Papier Carton Complexé PCC du circuit municipal.

Cet avis technique ne vaut que pour l'emballage tel que soumis au CEREC.

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- de limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage.

### ECO-CONCEPTION : RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour l'emballage tel que soumis au CEREC.

Dans l'hypothèse où l'emballage ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande :

- d'utiliser l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boue du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des entres à faible migration, sans huiles minérales
- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process,

### CONSIGNES DE TRI

Conformément à la réglementation (article 17 de la loi AGECE et décret n° 2021-835 du 29 juin 2021), il est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de faire figurer sur l'emballage une signalétique de tri (Triman) ainsi qu'une information indiquant la règle de tri (Info-tri).

Le CEREC recommande donc l'apposition de l'Info-tri sur l'ensemble des emballages destinés au marché français (<https://www.citeo.com/info-tri/>)

## VALIDATION



Marie DELAFALIZE

DocuSigned by:

Marie DELAFALIZE

552CD09B3F764DF...



Christian PICARD